



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE
TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE
POUR LE SUIVI DE LA CAMPAGNE
AGRICOLE (GTP national) 2023

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES.....	III
LISTE DES TABLEAUX	V
SIGLES & ACRONYMES.....	VI
RESUME.....	VII
INTRODUCTION GENERALE.....	IX
SECTION 1 : SITUATION PLUVIOMETRIQUE	1
I. Installation de la saison des pluies.....	1
II. Evolution de la pluviométrie 2023	2
II.1. Mai 2023	2
II.2. Juin 2023	3
II.3. Juillet 2023	4
II.4. Août 2023.....	5
II.5. Septembre 2023.....	6
II.6. Octobre 2023	7
III. Fin de la saison des pluies 2023	9
SECTION 2 : SITUATION HYDROLOGIQUE	10
I.SITUATION HYDROLOGIQUE DE L’HIVERNAGE 2023 SUR LE FLEUVE SENEGAL.....	10
II.Situation hydrologique de l'hivernage 2023 sur le fleuve Gambie.....	12
SECTION 3: SITUATION AGRICOLE.....	16
I. La mise en place et cession des intrants.....	16
II. Le suivi de la pluviométrie et l'état des cultures.....	17
III. La campagne de commercialisation de l'arachide.....	17
SECTION 4 : SITUATION PHYTOSANITAIRE.....	18
I.Les principaux nuisibles et leur prévalence	18
II. Les autres ravageurs.....	19
SECTION 5 : SITUATION PASTORALE.....	21
I. La situation alimentaire et l'état du cheptel.....	21
II. Mouvement du bétail.....	22
III. Situation zoo sanitaire.....	23
SECTION 6 : SUIVI DE LA VEGETATION	24
I. Analyse de la croissance de la végétation par similarité	25

II. Bilan fourrager à la date du 30 Novembre 2023	27
SECTION 7 : ANALYSE DES MARCHES AGRICOLES DE JUIN A OCTOBRE	30
I. Situation globale des marchés.....	30
II. Marchés ruraux de collecte	31
III. Marchés de consommation et de regroupement	32
IV. Les flux.....	33
SECTION 8 : SECURITE ALIMENTAIRE.....	34

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Dates d'installation de la saison des pluies en 2023.....	2
Figure 2 : (a) Cumul pluviométrique du mois de mai 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de mai 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) ;	3
Figure 3 : (a) Cumul pluviométrique du mois de juin 2023; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de juin 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020).....	4
Figure 4 : (a) Cumul pluviométrique du mois de juillet 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de juillet 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020).....	5
Figure 5 : (a) Cumul pluviométrique du mois d'août 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'août 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020).....	6
Figure 6 : (a) Cumul pluviométrique du mois de septembre 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de septembre 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020).....	7
Figure 7 : (a) Cumul pluviométrique du mois d'octobre 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois d'octobre 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020)	8
Figure 8 : (a) Cumul pluviométrique à la date du 31 Octobre 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie au 31 Octobre 2023 par rapport à la normale (moyenne 1991-2020)	<u>8</u>
Figure 9 : Dates de fin de la saison des pluies en 2023	<u>9</u>
Figure 10 : Evolution des niveaux de cote à Bakel	<u>11</u>
Figure 11 : Evolution des niveaux de cote à Matam	<u>11</u>
Figure 12 : Evolution des niveaux de cote à Kidira	<u>12</u>
Figure 13 : Evolution des niveaux de cote à Podor	<u>12</u>
Figure 14 : Evolution des niveaux de cote à Kédougou.....	13
Figure 15 : Evolution des niveaux de cote à Mako.....	14
Figure 16 : Evolution des niveaux de cote à Gouloumbou.....	14
Figure 17 : Evolution des niveaux de cote à Diaguiri.....	15
Figure 18 : Distribution des principaux ravageurs en 2023.....	20
Figure 19 : Carte de la production végétale de l'année 2023.....	25
Figure 20 : Carte d'analyse de démarrage de la saison du 30 septembre 2023 (a) et 30 septembre 2022 (b) par rapport à la moyenne historique.....	26
Figure 21 : Profil d'indice de végétation (NDVI) du 31 octobre 2023 dans les départements de	

Bambey, Kébémér et Kaffrine (agricole), Linguère, Podor et Ranérou (pastorale), Vélingara, Goudiry et Tamba (moyenne agricole et pastorale).....27

Figure 22: *Représentation du bilan fourrager par département et par zones éco-géographiques.....28*

Figure 23: *Résultats du CH-session Novembre 2023.....38*

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1 : Traitements phytosanitaires réalisés en 2023</i>	11
<i>Tableau 2 : Cumul des superficies infestées par ravageur et par région</i>	12

SIGLES & ACRONYMES

ANACIM :	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
CSA :	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSE :	Centre de Suivi Ecologique
CLA	Chenille Légionnaire d'Automne
CLV:	Comité de Lutte Villageois
DA:	Direction de l'Agriculture
DIREL :	Direction de l'Elevage
DGPRE	Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
DPV :	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR :	Direction Régionale du Développement Rural
GTP :	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
IDSV :	Inspection Départementale du Service Vétérinaire
MAER:	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
OP:	Organisation de Producteurs
OSB:	Opération de Sauvegarde du Bétail
PNAR ;	Programme National d'Autosuffisance en Riz
SDDR :	Service Départemental du Développement Rural
SAP :	Système d'Alerte Précoce
ULV :	Ultra Low Volume
UPV :	Unité de de Protection des Végétaux

RÉSUMÉ

Cette année, conformément à la prévision saisonnière (élaborée en Mai) l'installation de la saison des pluies s'est faite normalement sur une bonne partie du territoire ; exceptée l'extrême nord du pays où elle a été légèrement précoce. En effet, cette année, les premières pluies utiles ont été observées dans les localités de Salémata et Fongolimbi avec l'événement pluvieux du 30 mai qui a permis l'installation effective de la saison dans ces localités. A la date du 24 juillet, l'hivernage s'est installé sur tout le pays.

La fin de la saison des pluies a été tardive à normale sur la majeure partie du territoire. Ceci est conforme à la prévision énoncée en fin d'Avril et début du mois de mai, sur la fin de la saison des pluies.

A la date du 31 octobre 2023, les cumuls saisonniers varient entre 246.6 mm à Dagana et 1715.4 mm au Cap Skirring. La comparaison de ces cumuls par rapport aux normales de saison montre une situation pluviométrique légèrement excédentaire sur le nord et des conditions normales sur le reste du pays sauf à Kougheul et au nord de Kolda où l'on a observé un léger déficit.

La situation hydrologique est marquée par un niveau inférieur par rapport à celui de l'année hydrologique 2022-2023. De plus aucune station n'a atteint la cote d'alerte, contrairement à l'année dernière où elle a été atteinte et dépassée à Bakel, Matam et Podor.

Pour le secteur de l'agriculture **trois (03) vagues** de semis de juin à août 2023 ont été notées. Grace à la fin tardive de l'hivernage (tardive à normale), les cultures ont bouclé leurs cycles au regard des résultats prévisionnels satisfaisants de la campagne agricole à l'exception de certaines particularités dans le Tivaouane, Méouane, Mérina Dakhar et Keur Samba, Gawane (Bambey). Après 99 jours de campagne de commercialisation de l'arachide (30 novembre 2023 au 06 mars 2024), la collecte globale (**semences + huilerie**) est de **97 336,041 tonnes** contre **91 936,94 tonnes** à la même période de l'année dernière.

Comparée à l'année dernière, la campagne agricole 2022-2023 a connu une situation phytosanitaire particulièrement maîtrisée dans presque toutes les localités grâce à des prospections précoces débutant juste après les premières pluies utiles.

Un bon quadrillage des zones à haut risques a permis une détection rapide des infestations aussi bien d'oiseaux granivores, sauteriaux, chenilles que d'autres ravageurs.

A partir du mois d'août les pâturages ont commencé à reverdir sur presque tout le territoire à l'exception de la zone nord (dans le Diéry, nord Louga, sud Dagana et ouest Podor) au grand

bonheur des petits ruminants, des bovins et des équidés. Malgré la présence de quelques maladies, avec un remplissage correct des mares, les animaux ont gardé un bon état d'embonpoint.

Par rapport à la moyenne historique 1999-2022, la campagne agro-pastorale de l'année 2023 a été marquée par un démarrage normal à précoce d'une à deux décades dans les zones éco géographiques de la Casamance, du Sénégal oriental et Sylvopastorale (partie sud -est de la région de Matam); et un retard d'une à deux décades dans la partie ouest de la Zone Sylvopastorale, la vallée du fleuve et le Bassin Arachidier.

L'analyse des profils NDVI 2023 par rapport la série 1999-2022 a montré un développement normal de la végétation dans la partie sud et sud-est du pays, contrairement aux faibles valeurs enregistrées durant les mois de juin, juillet et août dans les zones éco géographiques de la Vallée du Fleuve Sénégal, le Bassin Arachidier et la Zone Sylvopastorale.

une production de biomasse très faible dans la Vallée du Fleuve Sénégal et la partie ouest de la Zone Sylvopastorale. Elle est moyenne en Casamance et au Sénégal Oriental. Toutefois, dans le Bassin Arachidier la production est similaire à celle de l'année 2022 même si une légère baisse est notée.

L'analyse du bilan fourrager a fait ressortir 21 départements déficitaires dont le Bassin Arachidier et une partie de la Zone Sylvopastorale (départements de Podor et Matam).

Les marchés agricoles ont été très tendus durant la période de soudure 2023, aussi bien pour les produits locaux (céréales sèches, légumineuses) que pour les produits importés.

Les baisses notées dans les quantités de céréales importées (riz, mil, maïs) ont expliqué les difficultés sur le niveau d'approvisionnement et la hausse des prix de ces produits observés.

Au fur et à mesure que la période de soudure s'allonge, les prix ont enregistré des hausses mensuelles saisonnières entre les mois de juin et de septembre 2023, avant d'amorcer une tendance baissière en octobre 2023, suite à la mise en marché des nouvelles récoltes issues de la campagne agricole 2023/2024. La progression régulière de hausse des prix s'explique par la baisse progressive du niveau d'approvisionnement des marchés contrastant avec la croissance de la demande.

Comparés à leurs niveaux de l'année 2022 à la même période et à la moyenne quinquennale, les prix pratiqués en 2023 ont fortement haussé pour le mil et pour l'arachide des variations allant de 15 à 75% ont été notées.

INTRODUCTION GENERALE

La production agricole dans les régions sahéliennes en général, et au Sénégal en particulier, est très variable, car fortement dépendante du régime pluviométrique.

Les sécheresses des années 70 et 80 nous en donnent une bonne illustration et font apparaître la nécessité de la prise en compte des facteurs climatiques et hydrologiques dans toute stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire concernant ces zones.

C'est ainsi que le Programme AGRHYMET, lancé en 1975 dans la sous-région sahélienne, sous l'égide du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et avec l'aide de la communauté internationale, a mis en œuvre depuis 1984 le suivi agro-hydro-météorologique des cultures et des pâturages dans les pays concernés.

Au Sénégal, ce suivi est effectué par un Groupe de Travail Pluridisciplinaire (G.T.P.) animé par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM) et composé de représentants des principaux services techniques intervenant dans le domaine de la production agricole (Agriculture, Statistiques Agricoles, Protection des Végétaux, Hydrologie, Centre de Suivi Ecologique, Elevage, Sécurité Alimentaire etc.). Au Sénégal, avec l'avènement du Cadre National des Services Climatologiques (CNSC), le GTP est élargi au secteur de la santé et à la presse. Ce suivi consiste à collecter sur l'ensemble du territoire national, des informations de base sur les paramètres climatiques et hydrologiques, sur l'état des cultures (phénologies et ennemis), des pâturages et sur la situation alimentaire des populations. Ces données sont analysées tous les dix jours par le G.T.P. qui élabore un bulletin Agro-Hydro-Météorologique décadaire. Ce bulletin qui porte sur l'évolution de la situation agro-hydro-météorologique et ses conséquences, sur les cultures et les pâturages, permet aux autorités compétentes (politiques, administratives et techniques), chacune en ce qui la concerne, de prendre les décisions appropriées à temps opportun.

Ce présent rapport est la synthèse des différentes situations agro-hydro-météorologiques qui ont fait état d'un suivi régulier du 1er Mai au 31 Octobre 2023 par le G.T.P. du Sénégal. Les faits saillants des épisodes pluvieux sont présentés à la première section. La deuxième section résume les résultats d'analyses hydrologiques sur les principaux cours d'eau pendant l'hivernage 2023. L'impact des facteurs hydrométéorologiques sur la campagne agro pastorale (pression phytosanitaire, élevage et situation du couvert végétale) est analysé dans les autres sections de même que la situation sur les marchés ainsi que la sécurité alimentaire

SECTION 1 : SITUATION PLUVIOMETRIQUE



Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie ; BP 8257 Dakar Yoff ;

Tel : 33869 53 39 ; Fax : 33820 13 27 ; Site web : www.anacim.sn

I. INSTALLATION DE LA SAISON DES PLUIES 2023

Cette année, l'installation de la saison des pluies s'est faite normalement sur une bonne partie du territoire ; exceptée l'extrême nord du pays où elle a été légèrement précoce. Ceci semble confirmer la prévision sur le démarrage de la saison des pluies faite en début du mois de mai. En effet, cette année, les premières pluies utiles ont été observées dans les localités de Salémata et Fongolimbi avec l'événement pluvieux du 30 mai qui a permis l'installation effective de la saison dans ces localités (Figure 1). Par la suite, les pluies enregistrées lors de la deuxième décennie de juin (entre le 10 et 18 juin) ont permis à plusieurs localités situées à l'Est, au Sud-Est et au Sud du pays de démarrer effectivement la saison ; excepté Sindian, Diouloulou et Cabrousse où les premières pluies utiles ont été enregistrées au cours de la deuxième décennie du mois de juillet. Ces événements pluvieux qui ont aussi impacté plusieurs localités des régions de Kaolack et Kaffrine ont permis l'installation effective de la saison dans ces localités, surtout lors de l'événement du 18 juin. Les pluies de la dernière décennie de juin et celles de la première décennie de juillet ont permis à plusieurs localités des régions de Matam et Louga et celles du département de Podor de démarrer la saison.

Les pluies enregistrées entre la deuxième et la troisième décennie de juillet ont permis aux localités situées dans les régions de Saint Louis, Louga, Thiès, Dakar et Diourbel de démarrer leur saison.

A la date du 24 juillet, l'hivernage s'est installé sur tout le pays.

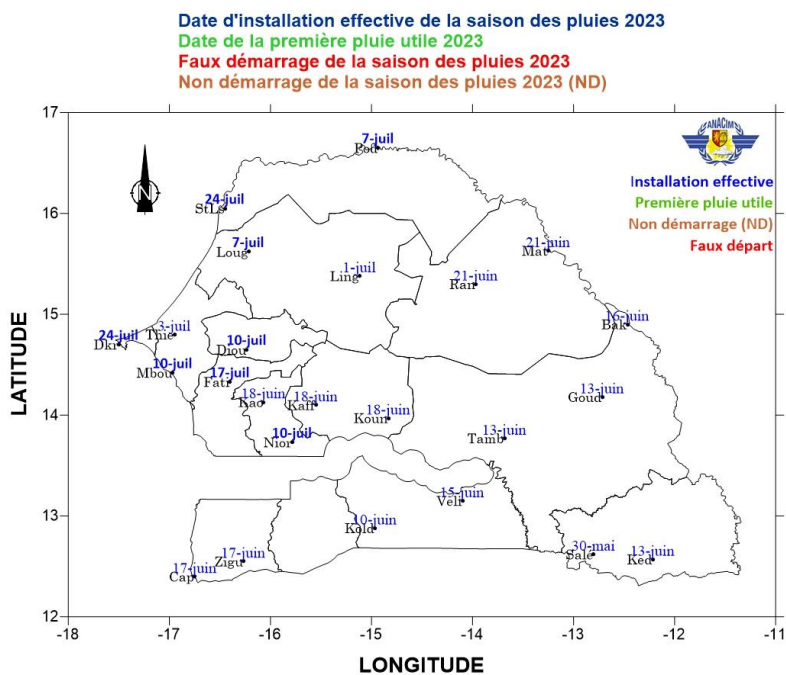


Figure 1 : Dates d'installation effectives de la saison des pluies en 2023 (en bleu) : installation effective = date à partir de laquelle la pluviométrie cumulée sur 1 ou 3 jours consécutifs est supérieure à 20 mm au Sud et 15 mm au Nord et non suivie d'un arrêt des pluies de plus de 20 jours dans les trente (30) jours qui suivent ; Faux départ (en rouge) = lorsque la première condition de démarrage est observée puis suivie par une pause pluviométrique de plus de 20 jours dans les trente (30) jours qui suivent.

II. EVOLUTION DE LA PLUVIOMETRIE

II.1 Mai 2023

Les premières pluies ont été enregistrées cette année entre le 9 et 10 mai dans les régions de Sédhiou (Boukiling 13.5 mm, Koussy 35 mm et Sédhiou ville 2 mm) et Kédougou avec des pluies faibles inférieures à 3 mm. Durant cette même période de très faibles précipitations ont été notés dans les départements de Kounghoul, Vélingara et Ziguinchor.

Par la suite, de faibles pluies ont été enregistrées durant la journée du 16 mai avec respectivement 9.6 mm et 3 mm à Kédougou et Saraya.

Le 30 mai, une manifestation pluvio orageuse a été notée dans le Sud-Est du pays, avec des pluies relativement faibles à modérées à Salémata (33 mm), Fongolimbi (31 mm), Kédougou (7 mm) et Saraya (6 mm).

A la date du 31 mai, les cumuls pluviométriques enregistrés sont compris 0.3 mm à Ziguinchor et 33 mm à Salémata (Figure 2).

La comparaison du cumul mensuel de mai par rapport à la normale montre une situation globalement déficitaire sur une bonne partie du pays ; excepté les localités autour de Médina Yoro Foula.

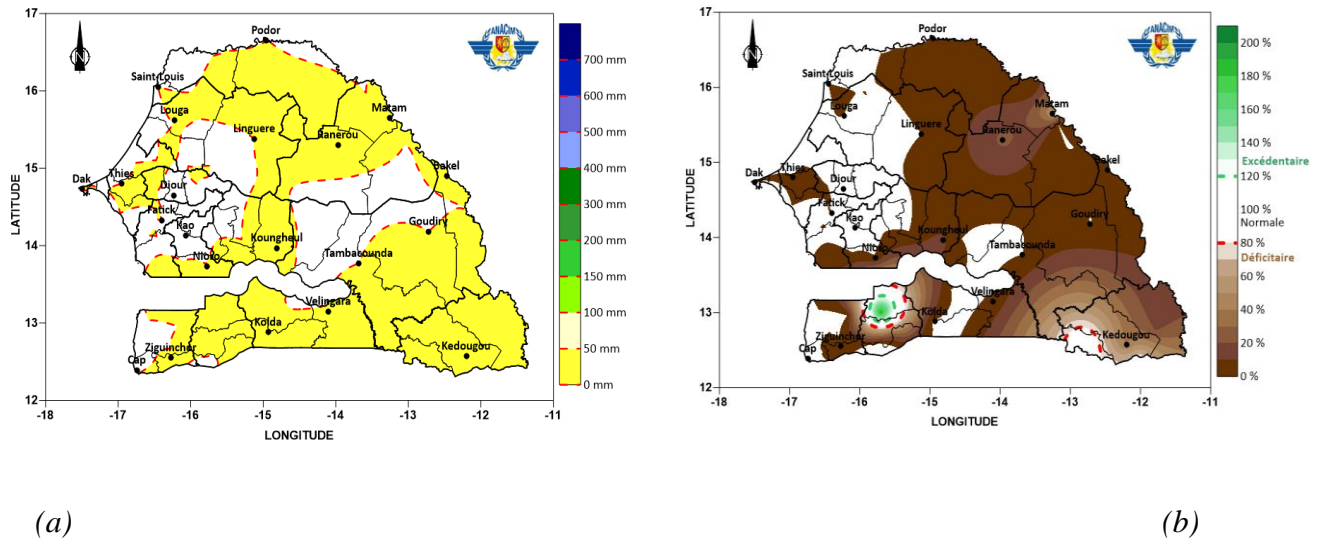


Figure 2 : (a) Cumul pluviométrique à la date du 31 Mai 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie au 31 Mai 2023 par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

II.2 Juin 2023

Au courant de la première décade du mois, aucune pluie n'a été reçue sur tout le pays. On a noté un retour des activités pluvio-orageuses qu'à partir des deux dernières décades du mois.

Dans le Nord du pays, seule la région de Matam a été arrosée. Pendant les journées du 18, 21 et 30 juin avec des quantités de pluies journalières supérieures à 20 mm, recueillies dans plusieurs localités. Tandis que les régions de Saint Louis, Louga, Dakar et Thiès étaient toujours à l'attente des premières pluies.

Dans le Centre du pays, un seul événement pluvieux a été noté dans les régions de Diourbel et Fatick, ces faibles quantités n'ont pas été suffisantes pour démarrer effectivement la saison.

Dans le Centre sud (Kaolack, Kaffrine), des pluies supérieures à 20 mm ont été observées lors de l'événement pluvieux du 18 juin, sauf dans le département de Nioro qui était encore faiblement arrosé.

Dans le Sud et l'Est du pays, les précipitations ont été régulières du 11 au 30 juin. Des cumuls dépassant les 100 mm ont été notés sur plusieurs localités.

Au 30 juin les cumuls saisonniers ont varié de 2.3 mm à Niakhar à 197.2 mm à Saraya. A cette date, la situation pluviométrique est restée déficitaire au Nord et sur toute la façade

Ouest du pays, excédentaire à l'Est, sur l'axe Kaolack-Kaffrine et une partie de la région de Sédhiou. Sur le reste du territoire, la situation est normale (Figure 3).

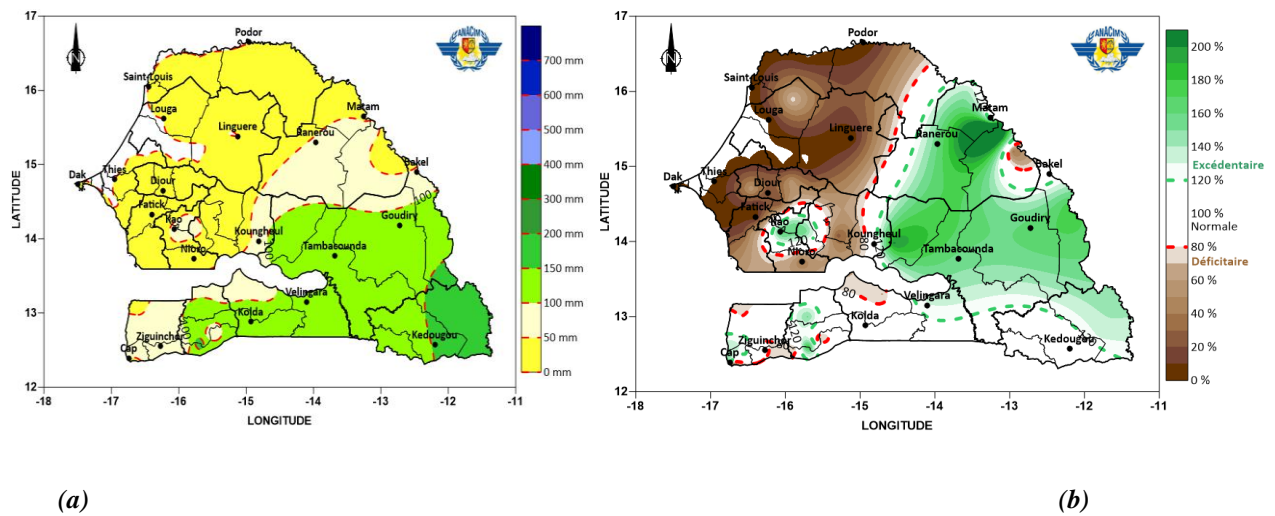


Figure 3 : (a) Cumul pluviométrique du mois de juin 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de juin 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

II.3 Juillet 2023

Comparé aux deux précédents mois, celui-ci a été le plus pluvieux, avec une bonne répartition spatio-temporelle des précipitations, surtout au centre au Sud du pays.

Au Nord, à part la région de Matam qui a été bien arrosée durant le mois de juin, la plupart des localités ont reçu les premières pluies durant ce mois. Dans cette zone, à part la pause pluviométrique de cinq (5) jours notée entre les 11 et 15 juillet, la distribution spatiale et temporelle des précipitations a été relativement bonne, avec des quantités de pluie journalière globalement modérées comprises entre 0.1 et 98 mm

Au Centre, les quantités de pluies enregistrées au cours de ce mois sont globalement faibles à modérées ; mais fortes par endroits surtout au niveau de la région Dakaroise où de fortes quantités ont été notées lors de l'événement du 24 juillet (128.5 mm à Mbao). En outre, la répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace est relativement bonne dans cette zone.

Dans le Sud et l'Est du pays, les précipitations notées depuis le démarrage de la saison se sont poursuivies au cours de ce mois, avec des quantités relativement modérées à forte par endroits (ne dépassant pas 90 mm). Des cumuls mensuels compris 16 mm (Cabrousse) et 386.7 mm (Kolda) ont été enregistrés au cours de ce mois.

A la date du 31 juillet, les cumuls pluviométriques saisonniers sont compris entre 34.5 mm à Mbao et 520.4 mm à Kolda (Figure 4). A cette date, la situation pluviométrique est excédentaire au Nord, sur toute la façade Ouest du pays et les régions de Kaolack et Kolda. Elle est normale sur le reste du territoire ; exceptée au niveau des localités situées tout autour des départements de Ziguinchor, Kounghoul et Kébémér où la situation restait toujours déficitaire.

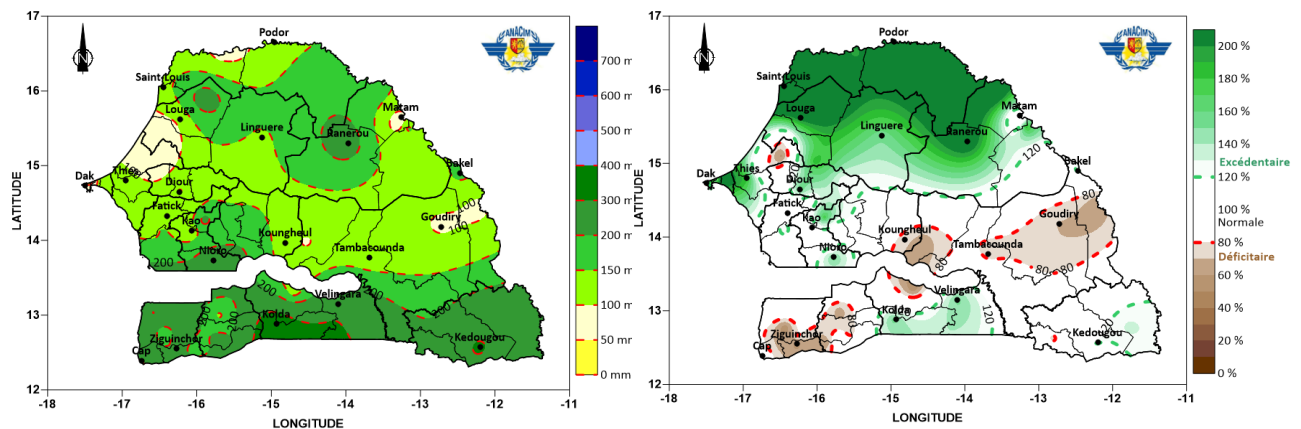


Figure 4 : (a) Cumul pluviométrique du mois de Juillet 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de Juillet 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

II.4 Août 2023

Le mois d'août a été marqué par une intensification des activités pluvieuses sur le pays.

Au Nord, la première décennie du mois a été sans pluie dans les régions de Saint Louis et Louga. Les manifestations pluvieuses se sont succédées à partir du- 11 août jusqu'à la fin du mois. La plus longue pause, qui a duré 6 jours (du 22 au 27 août) a été notée à Saint Louis. Sinon partout ailleurs, les pauses n'ont pas dépassé trois (3) jours.

Au Centre, des pluies faibles à modérées ont été recueillies durant la première décennie, mais les pluies sont devenues plus fréquentes et importantes durant les deux dernières décennies. Des **pluies extrêmes** ont été recueillies le **jeudi 24 août** dans les départements de **Nioro (150 mm à Nioro ISRA, 142 mm à Nioro Alassane Tall, 138 mm à Saboya et 125 mm à Taiba Niassène)**, et de **Diourbel (117 mm à Tocky Gare, 110 mm à Djirnda et 104 mm à Diénné Lagane)**.

Au Sud et à l'Est, les pluies se sont enchainées durant tout le mois avec une plus grande régularité dans la région de Ziguinchor. En effet dans cette région, seulement deux courtes pauses ont été notées : du 7 au 9 août et du 26 au 27 août. La ville du **Cap Skirring** a

enregistré une pluie exceptionnelle de **300.4 mm** le **mardi 15 août**. Cette pluie journalière record n'est dépassée au niveau national que par Ziguinchor (**312 mm le 15 août 1972**).

A la date du 31 août, le cumul saisonnier était compris entre **129.8 mm à Guédiawaye** et **1163.8 mm au Cap Skirring**. La comparaison par rapport à la normale donne un profil normal à excédentaire excepté certaines localités situées à l'est du pays, particulièrement dans les départements de Kounghoul, Tambacounda, Goudiry, le Nord-est de Vélingara et le Nord de Kédougou où une situation déficitaire est notée (Figure 5).

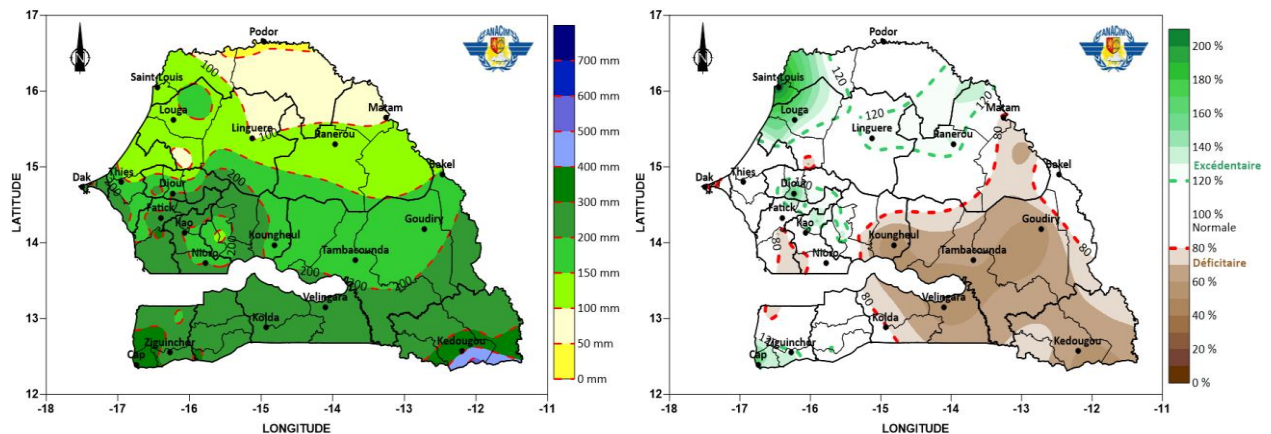


Figure 5 : (a) Cumul pluviométrique du mois de Août 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de Août 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc.

II. 5 Septembre 2023

La bonne dynamique pluvieuse enclenchée depuis la dernière décade d'août s'est poursuivie au début du mois de septembre.

Durant la première quinzaine du mois, les pluies se sont poursuivies sur tout le territoire. Dans les régions Nord, Centre et Ouest, une accalmie a été notée du 2 au 3 septembre et du 13 au 15 septembre. Mise à part ces périodes, les activités pluvieuses ont été notées partout. Des **pluies extrêmes** ont été recueillies le **01 septembre à Cabrousse (102mm)** et le **7 septembre à Malem Hoddar (120mm) et Koumpentoum (121mm)**.

Durant la deuxième quinzaine, une reprise des pluies a été observée du 16 au 25 septembre, suivi d'une pause du 27 au 30 septembre sur toutes les parties Nord, Centre, Ouest et la région de Tambacounda. Mais les activités pluvio orageuses ont été plus intenses dans les régions de Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor où la pause la plus longue est inférieure à deux (2) jours.

A la date du 30 septembre, les cumuls saisonniers sont compris entre **261 mm à Richard Toll** et **1510.1 mm au Cap Skirring**. La comparaison par rapport à la normale montre une situation normale à excédentaire sur une bonne partie du territoire ; malgré un léger déficit sur les localités autour du département de Kounghoul (déficit noté depuis le début de la saison) (Figure 6).

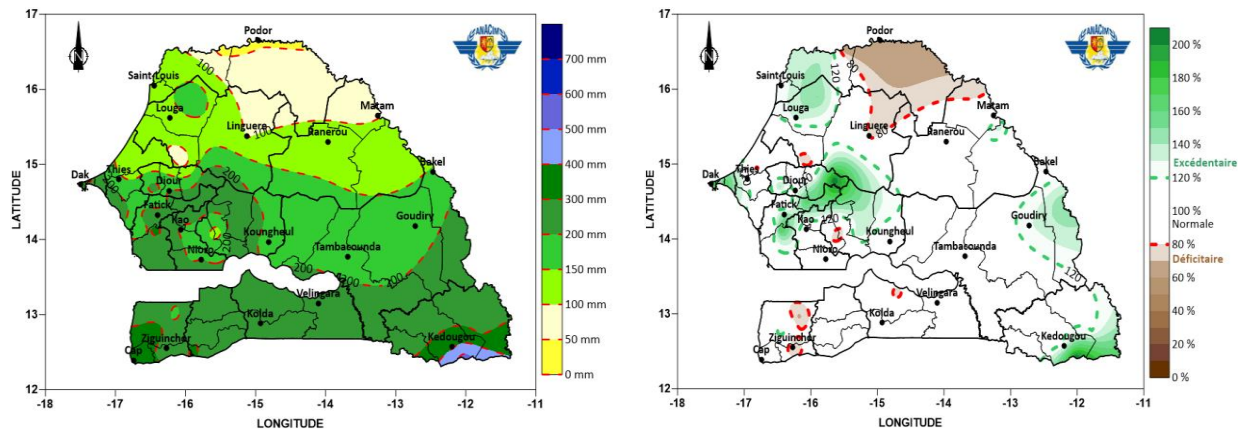


Figure 6 : (a) Cumul pluviométrique du mois de Septembre 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie recueillie au cours du mois de Septembre 2023, par rapport à la normale (moyenne 1991-2020) ; les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

II.6 Octobre 2023

Les activités pluvio orageuses se sont poursuivies dans le pays jusqu'à la fin de la deuxième décennie du mois d'octobre. A la dernière décennie, celles-ci étaient localisées essentiellement dans la partie sud et sud-est du pays.

Au Nord et au Centre, des pluies faibles à modérées ont été notées durant la première et la deuxième décennie d'octobre avec deux (2) jours pluvieux.

Le Centre du pays a été aussi modérément arrosé durant la période du 1 au 20 octobre. Les cumuls ont rarement dépassé les 50 mm (55.8 mm à Kaolack, 53.6 mm à Nioro, 66.5 à Guinguinéo et 83.5 mm à Malem hoddar).

La partie Est du territoire a reçu d'importantes quantités de pluie avec des cumuls variant entre 18.4 mm à Goudiry et 109.5 mm à Tambacounda.

Le Sud du pays, les pluies se sont poursuivies jusqu'en fin octobre. A l'exception de Tendouck, Bignona, Sindian et Diouloulou, les quantités de pluie enregistrées ont varié entre 129.6 mm à Vélingara et 242.5 mm à Diattacounda (Figure 7.a).

La situation du mois comparée à la climatologie 1991-2020 (Figure 7.b), a été globalement excédentaire avec quelques poches de déficit vers Podor, l'axe Saint Louis –Linguère (Figure 7).

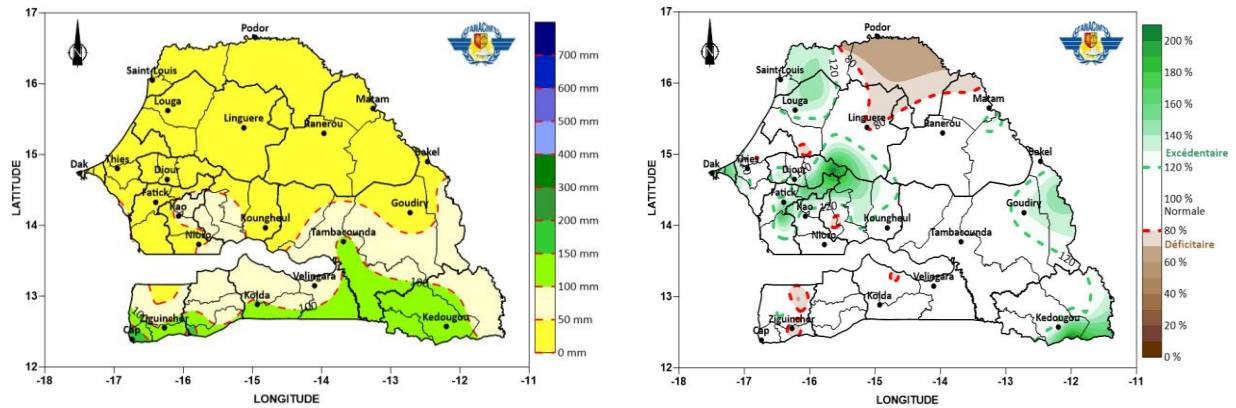


Figure 7 : (a) Cumul pluviométrique du mois d'Octobre 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie du mois d'Octobre 2023 par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

A la date du 31 octobre 2023, les cumuls saisonniers varient entre 246.6 mm à Dagana et 1715.4 mm au Cap Skirring (Figure 8.a). La comparaison de ces cumuls par rapport aux normales de saison montre une situation pluviométrique légèrement excédentaire sur le nord et des conditions normales sur le reste du pays sauf à Kounghoul et au nord de Kolda où l'on observe un léger déficit. (Figure 8b).

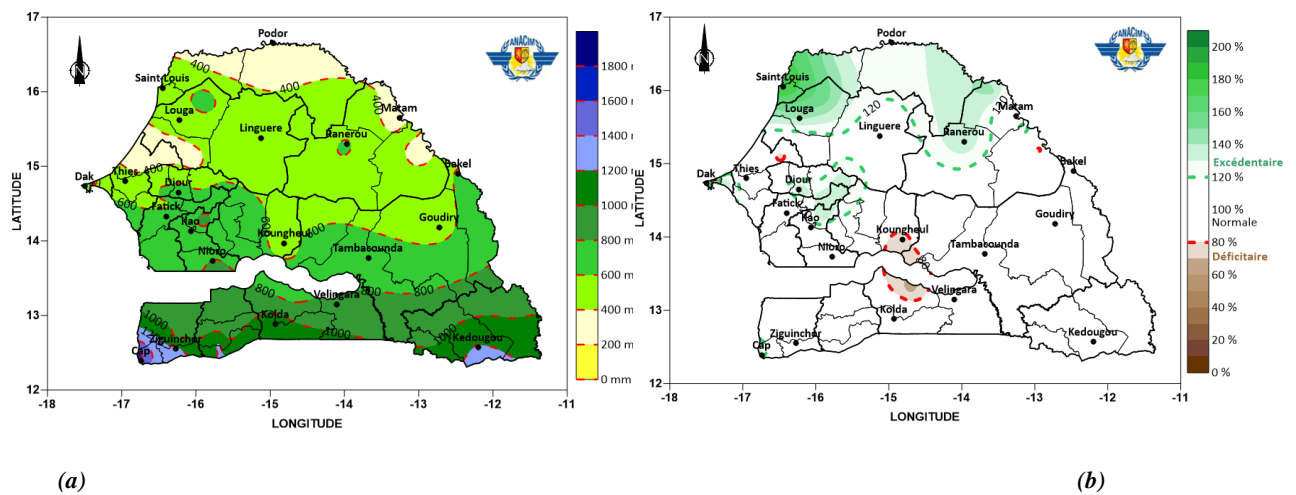


Figure 8 : (a) Cumul pluviométrique à la date du 31 Octobre 2023 ; (b) Comparaison de la quantité de pluie au 31 Octobre 2023 par rapport à la normale (moyenne 1991-2020), les zones excédentaires sont en vert, déficitaires en marron et proches de la normale en blanc

III. Fin de la saison des pluies 2023

La fin de la saison des pluies a été tardive à normale sur la majeure partie du territoire. Ceci est conforme à la prévision énoncée en fin d'Avril et début du mois de mai, sur la fin de la saison des pluies.

Au Nord du pays, les pluies bien que faibles ont été notées jusqu'à la mi-octobre. A l'exception de Linguère qui a connu une fin de saison le 01 octobre, les autres localités du Nord ont enregistré la fin de saison entre les 09 et 16 octobre.

A l'Ouest et au Centre du pays, les pluies ont été notées jusqu'au 13 octobre. Dans ces localités, la fin de la saison a été effective au début de la deuxième quinzaine d'octobre ; car l'humidité résiduelle du sol a perduré jusqu'à cette période.

A Est et au Sud du pays, les pluies faibles se sont poursuivies jusqu'au 30 octobre. Ainsi, la période qui coïncide avec l'épuisement des stocks d'eau dans le sol marquant la fin de la saison est intervenue entre le 01 et le 04 novembre sur plusieurs localités, à l'exception de l'axe Bakel-Goudiry qui a connu une fin de saison moins tardive (13 octobre) (Figure 9).

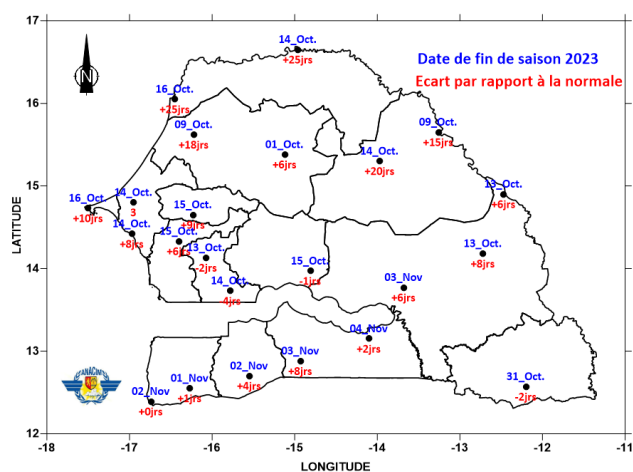


Figure 9 : Dates de fin de la saison des pluies en 2023 (en bleu) ; Ecart par rapport à la normale (en rouge)

SECTION 2 : SITUATION HYDROLOGIQUE



*Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau
Sphère Ministérielle, 2^{ième} Arrondissement Diamniadio – Bâtiment B2 Tél 33 869 31 30
Site web: www.dgpre.gouv.sn*

INTRODUCTION

La campagne hydrologique 2023-2024 est marquée par un suivi rapproché des fleuves Sénégal, Gambie. Pour chaque fleuve, un bulletin d'information hydrologique journalier est édité et diffusé.

I. SITUATION HYDROLOGIQUE DE L'HIVERNAGE 2023 DU FLEUVE SENEGAL

A titre illustratif, la situation hydrologique du fleuve Sénégal de l'année hydrologique 2023-2024 est analysée au niveau des stations hydrométriques de Bakel, Kidira, Matam, et Podor.

Elle est marquée par un niveau inférieur par rapport à celui de l'année hydrologique 2022-2023. Les figures 10, 11, 12 et 13 présentent la comparaison de différentes années hydrologiques, les hydrogrammes en vert et bleu représentent, respectivement, les situations hydrologiques de 2022-2023 et 2023-2024. Il faut noter qu'aucune station n'a atteint la cote d'alerte cette année, contrairement à l'année dernière où elle a été atteinte et dépassée à Bakel, Matam et Podor.

- A **Bakel**, la cote maximale atteinte cette année est de **8,74 m** le **10 septembre 2023**, alors que la cote d'alerte est de **10 m (figure 10)**.

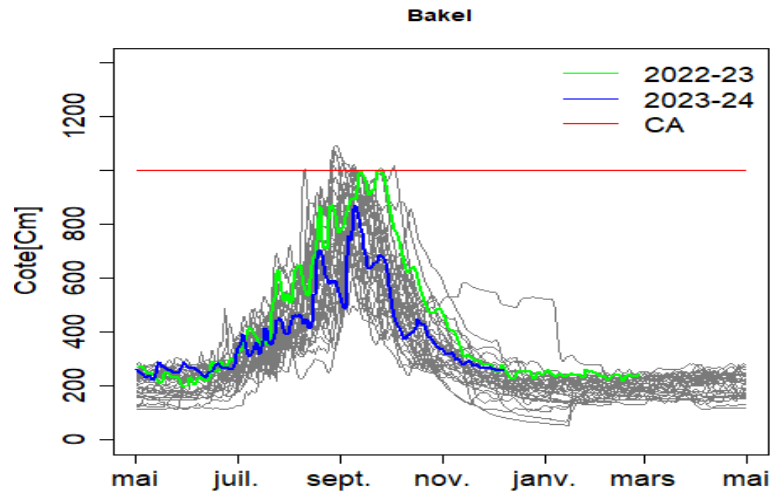


Figure 109: Evolution des niveaux de cotes à Bakel

- A **Matam**, la cote maximale atteinte cette année est de **7,23 m** enregistrée le **12 septembre 2023**, alors que la cote d’alerte est de **8 m** (figure 11).

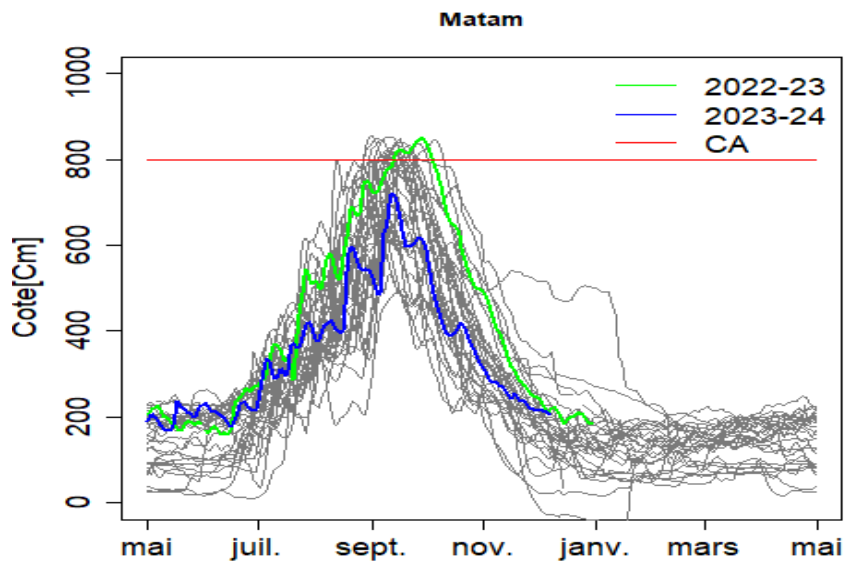


Figure 1110: Evolution des niveaux de cotes à Matam

- A **Kidira**, elle est **6,88 m** enregistrée le **12 septembre 2023** alors que la cote d’alerte est de **12 m** (figure 12).

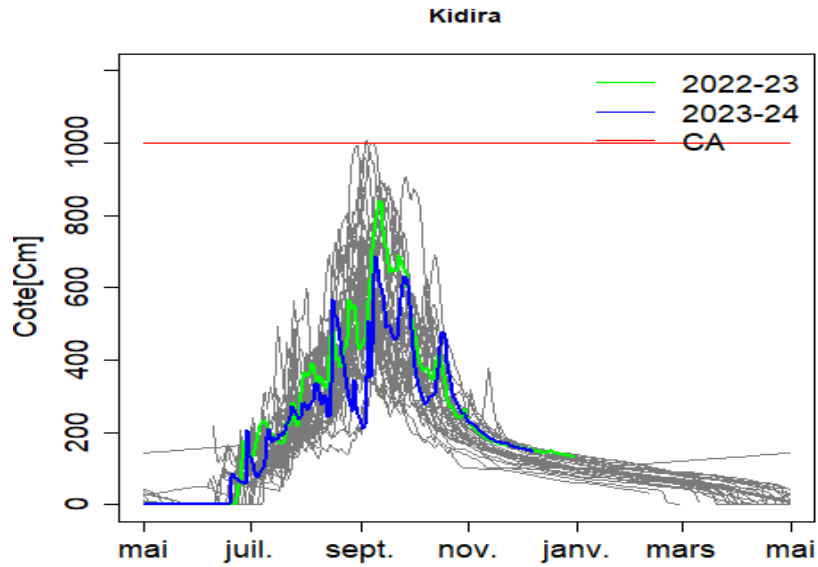


Figure 1211: Evolution des niveaux de cotes à Kidira

- A **Podor**, elle est de **4,29 m** enregistrée le **29 septembre 2023** alors que la cote d’alerte est de **5 m** (figure 13).

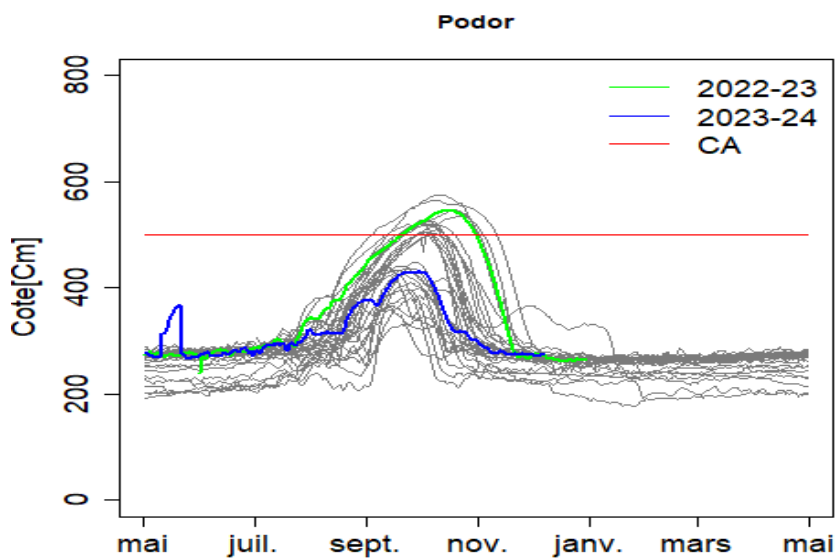


Figure 1312: Evolution des niveaux de cotes à Podor

II. SITUATION HYDROLOGIQUE DE L’HIVERNAGE 2023 DU FLEUVE GAMBIE

La situation hydrologique du fleuve Gambie est analysée au niveau des stations hydrométriques de Kédougou, Diaguiri, Mako et Gouloumbou.

Le niveau du fleuve de l'année hydrologique 2023-2024 est supérieur à celui de l'année hydrologique 2022-2023. Les figures 14, 15, 16 et 17 présentent cette situation hydrologique, les hydrogrammes en vert et bleu représentent, respectivement, les situations hydrologiques de 2022-23 et 2023-24.

En dépit de la bonne hydraulité de l'année 2023-24, aucune station n'a atteint la cote d'alerte, excepté celle de Kédougou. Toutefois, il faudra noter qu'à Kédougou, c'est la cote d'alerte de l'ancienne station qui a été extrapolée pour avoir une référence à la nouvelle station qui est à quelques dizaines de mètres de l'ancienne.

A **Kédougou**, la cote maximale atteinte cette année est **7,60 m** enregistré le **21 septembre 2023** (figure 14).

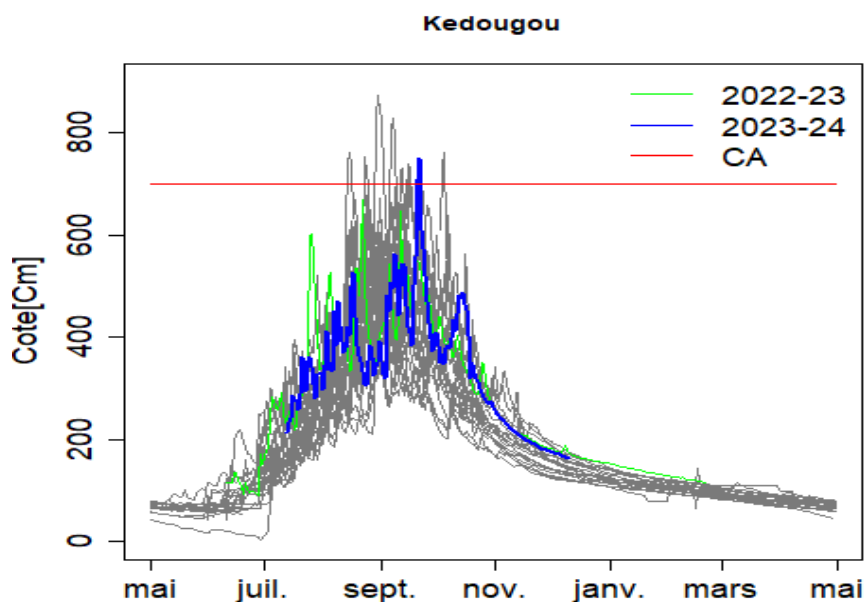


Figure 1413: Evolution des niveaux de cotes à Kédougou

- A **Mako**, elle est de **5,90 m** enregistrée le **18 septembre 2023** alors que la cote d'alerte est de **6 m** (figure 15).

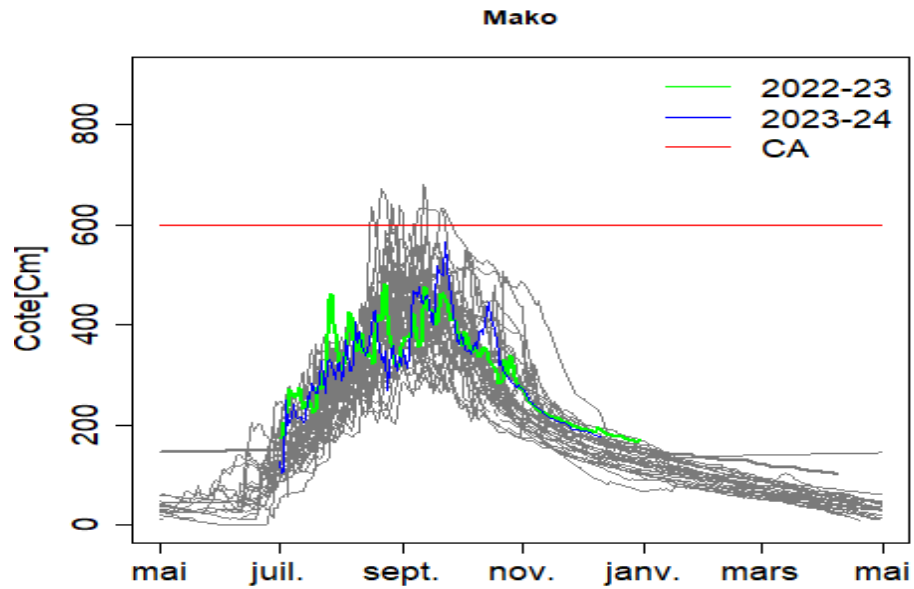


Figure 1514: Evolution des niveaux de cotes à Mako

- A Gouloubou, elle est de **10,80 m** enregistrée le **30 septembre** alors que la cote d’alerte est de **12 m** (figure 16).

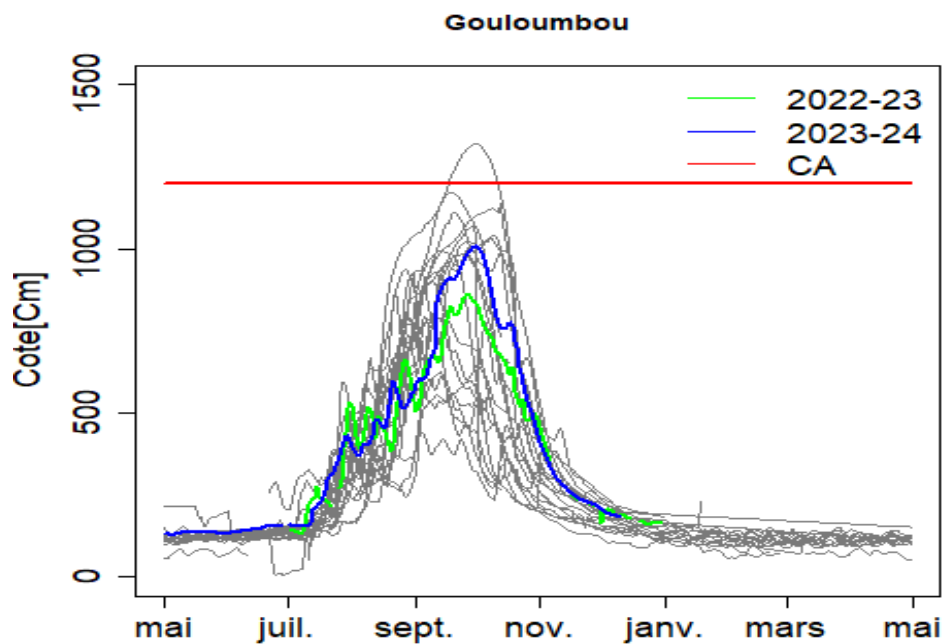


Figure 1615: Evolution des niveaux de cotes à Gouloubou

- A Diaguiri la cote maximale atteinte est de **5,99 m** atteinte le **21 septembre 2023** alors que la cote d’alerte de **6 m** (figure 17).

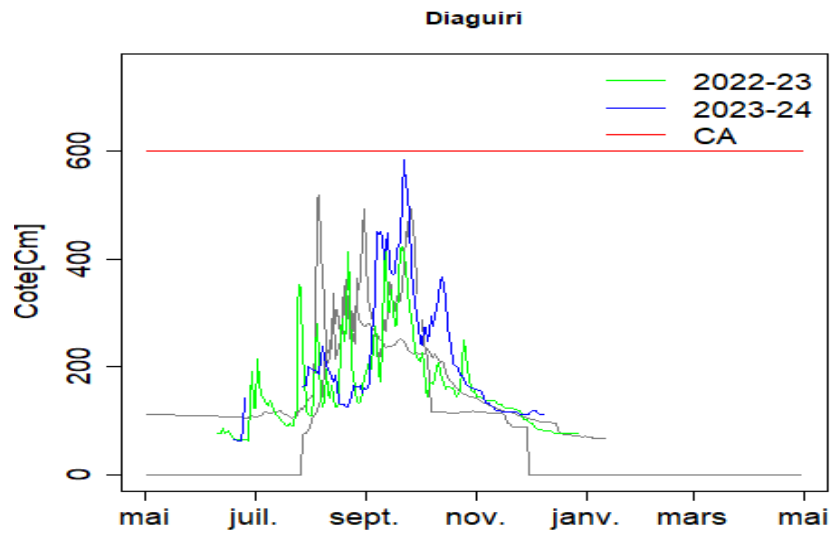


Figure 1716: Evolution des niveaux de cotes à Diaguiri

SECTION 3 : SITUATION AGRICOLE



Direction de l'Agriculture
Sphère Ministérielle, 2^{ième} Arrondissement Diamniadio – Bâtiment B2

Le déroulement de la campagne est évalué à travers trois **(3) phases** que sont (i) la mise en place des intrants agricoles, (ii) le suivi de la pluviométrie et de l'état des cultures, (iii) la campagne de commercialisation 2023/2024.

I. Mise en place et cession des intrants

Chaque année, la mise en place des intrants et des facteurs de production (semences, fertilisant, etc.) occupe une place centrale dans le déroulement de la campagne agricole.

Pour la campagne 2023/2024, les opérations de mises en place et de cessions des intrants ont été effectuées grâce aux Comités de Supervision, de Contrôle et de Suivi des Opérations de mise en place et de Cessions des Intrants agricoles. Ces comités ont été installés au niveau de chaque région par les autorités administratives conformément aux dispositions suivantes :

- Circulaire *N° 00959/MAERSA/DA du 03 mai 2023* portant composition et missions des commissions de supervision, de contrôle et de suivi des opérations de mise en place et de cession des intrants agricoles.

Pour le bon déroulement de la campagne agricole 2023/2024 des mesures administratives ont été prises dont on peut citer entre autres.

- Circulaire *N° 00958/MAERSA/DA du 03 mai 2023* fixant les prix des intrants subventionnés (semences) ;
- Circulaire *N° 01056/MAERSA/DA du 19 mai 2023* fixant les prix des fertilisants subventionnés.

Les opérations de mise en place et de cession des intrants ont été effectuées de la troisième décade du mois jusqu'à la fin de septembre 2023 pour la campagne d'hivernage et se poursuivent encore pour la contre saison chaude.

II. Le suivi de la pluviométrie et l'état des cultures

Cette situation est en bonne partie conforme à la prévision saisonnière élaborée par l'ANACIM et aussi celle effectuée par l'ACMAD et de l'AGRHYMET lors de du Forum 2023 sur les prévisions saisonnières (PRESASS). (Cf. bilan. ANACIM)

Cette configuration de l'hivernage (normale à humide) a occasionné **trois (03) vagues** de semis de juin en août 2023. En définitive, les cultures ont bouclé leurs cycles au regard des résultats prévisionnels satisfaisants de la campagne agricole à l'exception de certaines particularités dans le Tivaouane, Méouane, Mérina Dakhar et Keur Samba, Gawane (Bambey).

L'effet combiné du programme agricole régulier avec une augmentation considérable des quotas sur les engrais, du programme spécial (maïs hybride) et la bonne pluviométrie de la campagne ont permis d'avoir les résultats globalement satisfaisants enregistrés pour la production.

III . La campagne de commercialisation de l'arachide 2023/2024

Après 99 jours de campagne (30 novembre 2023 au 06 mars 2024) de commercialisation de l'arachide, la collecte globale (**semences + huilerie**) est de **97 336,041 tonnes** contre **91 936,94 tonnes** à la même période de l'année dernière.

Recommandation pour le GTP 2024/2025

- Partager avec la DA, les prévisions saisonnières de la campagne dès que possible 2024/2025 ;
- Partager avec la DA, bulletins journaliers durant toute la campagne ;
- Localiser les épisodes de pauses pluviométriques si possible durant la campagne ;
- Mettre à la disposition de la DA, des informatiques climatiques précises en temps réel au cours de la campagne ;
- Mettre à la disposition de la DA, des informations précises et de diffuser l'information climatique aux Producteurs conformément à la convention.

SECTION 4 : SITUATION PHYTOSANITAIRE



*Direction de la Protection des Végétaux,
BP 20054 Thiaroye; Tel 33834 03 97; Fax 33834 95 67*

INTRODUCTION

Comparée à l'année dernière, la campagne agricole 2022-2023 a connu une situation phytosanitaire particulièrement maîtrisée dans presque toutes les localités. La stratégie adoptée au cours de cette campagne fut celle des prospections précoces débutant juste après les premières pluies utiles.

Un bon quadrillage des zones à haut risques a permis une détection rapide des infestations aussi bien d'oiseaux granivores, sauteriaux, chenilles que d'autres ravageurs.

Cette coordination a permis aux acteurs d'intervention d'agir avec promptitude par des traitements localisés.

I. LES PRINCIPAUX NUISIBLES ET LEUR PREVALENCE

- Les oiseaux granivores



Mâle Q. quelea en plumage

Le tableau 1 consigné ci-dessous résume l'ensemble des traitements anti-aviaires réalisés au courant de l'année 2023 :

Tableau 1 : Traitements phytosanitaires réalisés au courant de l'année 2023

Régions	Traitements anti-aviaires		
	Superficies (Ha)	Superficie traitée (Ha)	Quantité de Fenthion (L)
Saint-Louis	34 498	5 874	2 727
Matam & Tamba	2 060	111	1 378
Kolda	9 330	335	449
CUMUL TOTAL	45 888	6 320	4 554

II. LES AUTRES RAVAGEURS

Le tableau ci-dessous montre le cumul des superficies infestées par ravageurs et par régions.

Tableau 2 : Cumul des superficies infestées par ravageur et par région

RAVAGEURS	REGIONS	CULTURE ATTAQUÉE	SUPERFICIE PROSPECTÉE	SUPERFICIE PINFESTÉE
SAUTERIAUX	KAFFRINE, LOUGA, THIÉS,	ARACHIDE, RIZ, JACHÈRE, SORGHO, MIL, MAIS NIÉBÉ, ACACIA Sp, MARAICHÈRE...	33500	21811
CHENILLE POILUE	LOUGA, THIÉS, SAINT LOUIS, KAFFRINE	NIÉBÉ, MIL, ARACHIDE, JACHÈRE	25996	17382
CHENILLE LEGIONNAIRE D'AUTOMNE	TAMBACOUNDA, KAOLACK, SEDHIOU, KAFFRINE	MAIS, Mil, RIZ SORGHO	6332	3311ha
INSECTES FLORICOLES	KAOLACK, KAFFRINE TAMBACOUNDA, LOUGA, THIÉS	MAIS, Mil, RIZ	4133	2500
AUTRES RAVAGEURS	KAOLACK, KOLDA, KAFFRINE, ZIGUINCHOR	MAIS, Mil, RIZ, SESAME, SORGHO, NIÉBÉ,	3112	1801

- Les **Pesticides** utilisés au courant de la campagne sont : **RAPAX (L), Pyrical (480 EC, 480 UL), FENICAL (500 EC, 400 UL), Titan 25% EC...**
- Les **traitements phytosanitaires** ont été réalisés par des Unités de Protection des Végétaux (UPV), un hélicoptère et un drone.

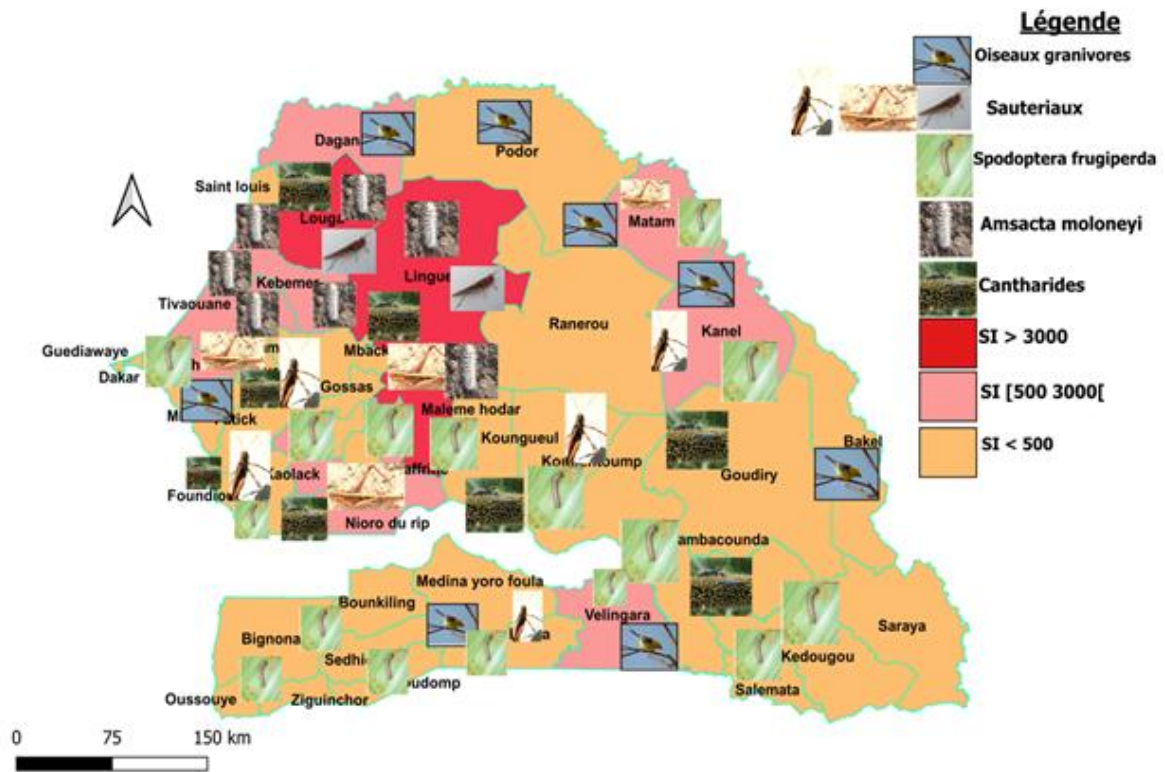


Figure 18 : Distribution des principaux ravageurs en 2023

SI = superficie infestée

RECOMMANDATIONS

- **Renforcer la DPV en moyens d'interventions phytosanitaires**
- Surveiller les sites d'émergence des sauteriaux.
- Intensifier les prospections et les traitements phytosanitaires ;
- Former les acteurs sur les techniques de prospections, de traitements et en suivi environnemental.

SECTION 5 : SITUATION PASTORALE



Direction de l'Elevage 37, Sphère Ministérielle Diamniadio, Bâtiment C, 4^{ème} Etage

I. La situation alimentaire et l'état du cheptel

La situation pastorale 2023 a été marquée par une disparité éco-géographique des pâturages. La biomasse était assez importante au Sud, Sud-est, Centre du pays et dans la région de Matam. Cependant elle est moyennement fournie dans les départements de Louga, Linguère, St Louis, Dagana et peu fourni dans le département de Kébémér et une partie du département de Podor.

Ce n'est qu'à partir du mois d'août que les pâturages ont commencé à reverdir de plus en plus au grand bonheur des animaux dans la majeure partie du pays (au Centre, au Sud et Sud-Est). Les petits ruminants, les bovins et les équidés s'étaient complètement tirés d'affaire dans ces zones. Par contre dans certains départements du nord notamment dans le Diéri, avec la pause pluviométrique, la biomasse commençait à flétrir. Le pâturage sauvage était très peu développé et ce constat était homogène sur toute l'étendue du Nord de Louga, au sud de Dagana et à l'Ouest de Podor jusqu' au mois de septembre. Dans certaines parties du Diéri, l'herbe était toujours à ras de sol sur 10 km allant de Fanaye à Dodel.

Dans la vallée du fleuve Sénégal, c'était l'abondance des pâturages post récoltes. La paille de riz était fortement convoitée par les animaux ainsi que les résidus de récolte telles que les feuilles de patate douce utilisées chez les petits ruminants.

La DIREL avait mis en place des semences certifiées gratuites de niébé fourrager à la disposition des agropasteurs. Les fermes Téranga et West Africa Farm (WAF) produisaient respectivement de la luzerne, du mil fourrager et du Maral falfa.

Le mois d'octobre était marqué dans la majeure partie du pays par une abondance du pâturage herbacé, avec comme corollaire une bonne pluviométrie bien répartie dans le temps et dans l'espace. L'herbe verte était à la phase terminale de son développement végétatif. Par contre dans certaines zones au nord, le tapis herbacé n'était pas bien fourni et s'était rapidement

passé à l'état de foin du fait de la pause pluviométrique et de la forte chaleur dans les arrondissements de Thillé Boubacar, Gamadji Saré. Dans le bas et le moyen diéri le pâturage était presque nul avec des zones complètement dénudées.

La sensibilisation des éleveurs pour la constitution de réserves fourragères continuait toujours dans tout le pays.

Les prix de l'aliment continuaient de renchérir du fait de la rareté et de la pauvreté du pâturage certaines zones. Les prix pratiqués sont les suivants :

- Aliment usiné sac de 40 kg : 8 500 à 13 000 Fr;
- Son de blé sac de 40 kg : 10 000 à 13 000 Fr
- Son de riz (Niagass ou son grossier) sac de 50 kg : 8 000 à 10 000 Fr ;
- Son de riz (Népass ou son fin) sac de 50 kg : 8 500 à 10 000 Fr ;
- Fane d'arachide issue de la culture pluviale de 3 000 à 5 000 Fr.
- Botte de Luzerne de 25kg à 5 000 Fr, de 150kg à 27 000 et 200 kg à 36 000Fr.

1. Etat d'embonpoint du cheptel

Les animaux présentaient dans l'ensemble un état d'embonpoint acceptable.

2. Abreuvement du bétail

Il a été noté un bon niveau de remplissage des mares. L'abreuvement du cheptel se faisait essentiellement au niveau des mares dans la majeure partie du pays. Dans le Diéri, il se faisait en grande partie au niveau des forages pastoraux mais aussi au niveau du fleuve Sénégal et de ses défluent dans le Walo.

II. Mouvement du bétail

Les transhumants étaient de retour dans leurs zones de départ dès la troisième décennie du mois de juillet. On notait des mouvements commerciaux internes qui étaient marqués par des sorties d'animaux (bovins, ovins, caprins) dans les régions en direction des grands centres urbains comme Dakar, Touba, Saint-Louis, Mbour et Kaolack.

Au mois octobre, certains éleveurs des arrondissements de Thillé Boubacar, Gamadji Saré avaient déjà transhumé vers la zone de Bokké Dialloubé et vers le Sud Est du pays à la recherche de pâturage.

III. Situation zoosanitaire

Dans le cadre du Système national de Surveillance épidémiologique des maladies animales et au titre de la surveillance passive, les Chefs de Services régionaux de l'Elevage et des Productions ont rapporté beaucoup de suspicions de : botulisme chez les espèces bovines, caprines, équines et ovines, charbon symptomatique, clavelée, coccidiose, dermatophilose chez les espèces bovines, caprines et ovines, dermatose nodulaire contagieuse bovine, distomatose chez les espèces bovines, caprines et ovines, ecthyma contagieux, entérotoxémie, fièvre aphteuse, gale chez les petits ruminants, gourme équine, habronémose cutanée, maladie de Gumboro, maladie de Newcastle, pasteurellose chez les espèces bovines, caprines et ovines, péripneumonie contagieuse bovine, peste des petits ruminants, piétin, rage chez les espèces canines, caprines et ovines, salmonellose aviaire, tétanos ovin, theilériose bovine, trypanosomose et variole aviaire.

Les cinq (05) maladies dominantes :

- la pasteurellose chez les espèces bovines, caprines et ovines ;
- la fièvre aphteuse ;
- le botulisme chez les espèces bovines, caprines, équines et ovines ;
- la distomatose chez les espèces bovines, caprines et ovines ;
- la dermatose nodulaire contagieuse bovine.

Pour renforcer le contrôle des foyers de maladie, un appui en produits vétérinaires avait été apporté aux régions affectées.

SECTION 6 : SUIVI DE LA VEGETATION



Centre de Suivi Ecologique

Centre de Suivi Ecologique BP 15.532—Dakar - Fann Sénégal Tél. :33.825.80.66/67 - Fax :
33.825.81.68

RESUME

Le bilan de fin de saison fait le point sur le comportement de la végétation au niveau des différentes zones éco-géographiques du Sénégal au cours de la période allant de juin à octobre 2023. Il permet l'évaluation qualitative des rendements des cultures et la réalisation du bilan fourrager en zones pastorales. Sur la base de l'analyse de l'indice de végétation par la différence normalisée (NDVI, en anglais) de la première décade du mois de juin à la troisième décade du mois d'octobre 2023 et les valeurs du NDVI de la série historique 1999-2022 (Minimum, Maximum et Moyenne) de la même période ainsi que les données collectées sur le terrain, le modèle de production végétale testé et éprouvé a permis d'élaborer deux produits majeurs que sont : la carte de la production végétale (Figure 19) et le bilan fourrager en zones pastorales.

Par rapport à la moyenne historique 1999-2022, la campagne agro-pastorale de l'année 2023 a été marquée par un démarrage normal à précoce d'une à deux décades dans les zones éco géographiques de la Casamance, du Sénégal oriental et Sylvopastorale (partie sud -est de la région de Matam); et un retard d'une à deux décades dans la partie ouest de la Zone Sylvopastorale, la vallée du fleuve et le Bassin Arachidier (Figure 20) (cf: Bilan à mi-parcours : CSE, 2023).

L'analyse des profils NDVI 2023 par rapport la série 1999-2022 montre un développement normal de la végétation dans la partie sud et sud-est du pays. En revanche, les valeurs du NDVI ont été faibles durant les mois de juin, juillet et août dans les zones éco géographiques de la Vallée du Fleuve Sénégal, le Bassin Arachidier et la Zone Sylvopastorale. Cette situation s'est accentuée par les longues pauses pluviométriques enregistrées couplées à une mauvaise répartition temporelle des pluies. Cependant, la reprise des pluies au mois de septembre et la fin assez tardive de la saison pluvieuse dans certains départements du Bassin Arachidier ont permis d'améliorer les valeurs du NDVI avec des profils qui avoisinent voire

dépassent la moyenne de la série historique 1999-2022 (Figure 21).

La figure 19 montre une production de biomasse très faible dans la Vallée du Fleuve Sénégal et la partie ouest de la Zone Sylvopastorale. Elle est moyenne en Casamance et au Sénégal Oriental. Toutefois, dans le Bassin Arachidier la production est similaire à celle de l'année 2022 même si une légère baisse est notée.

L'analyse du bilan fourrager fait ressortir vingt-et-un (21) départements déficitaires sur les quarante-deux (42) suivis. Il est constaté une situation déficitaire dans le Bassin Arachidier et une partie de la Zone Sylvopastorale (départements de Podor et Matam).

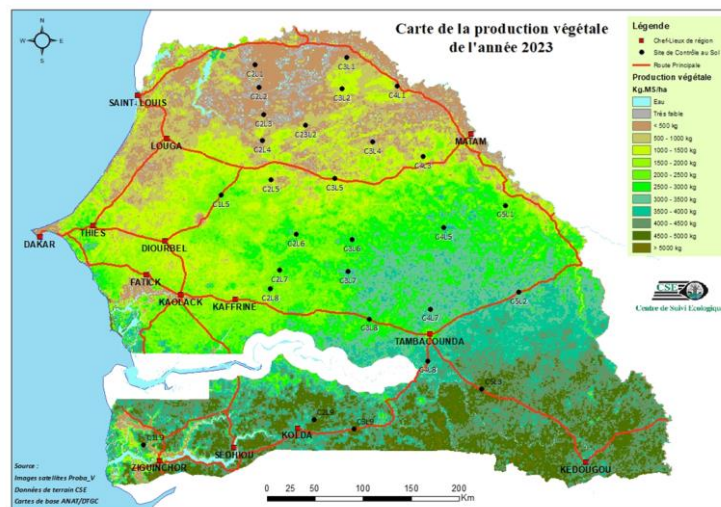


Figure 19 : Carte de la production végétale de l'année 2023

I. ANALYSE DE LA CROISSANCE DE LA VEGETATION PAR SIMILARITE

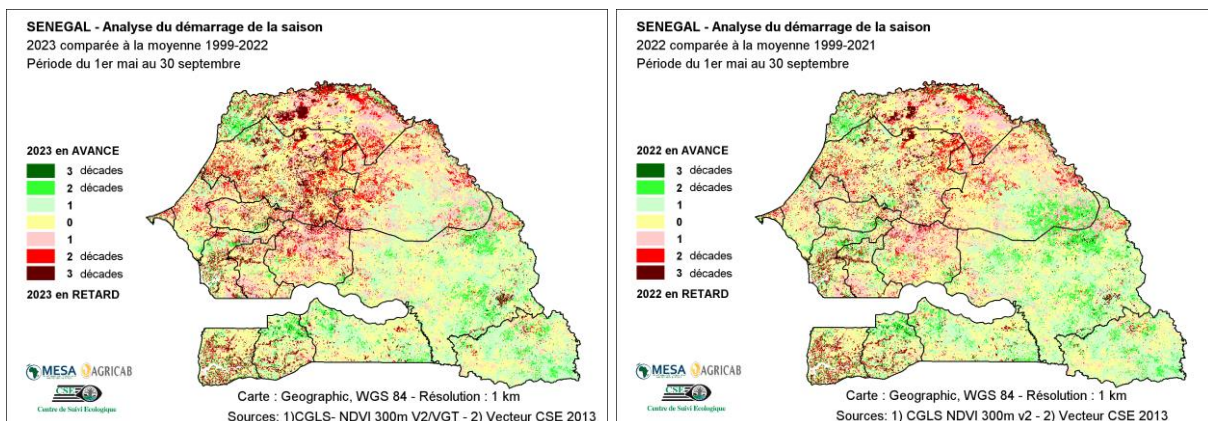
Le NDVI (*Normalized Difference Vegetation Index* ou Indice de Végétation par Différence Normalisée), calculé à partir des images satellitaires SPOT-VEGETATION, PROBA V et Sentinel 3, est utilisé dans les analyses relatives à la croissance de la végétation. La méthode par similarité a été utilisée pour faire une comparaison du niveau de croissance de la végétation par rapport aux années précédentes. Le démarrage de la croissance de la végétation ou *Start of Season (SoS)* est évalué par la détermination du nombre de décades (en retard ou en avance) de l'année en cours par rapport à :

• la situation moyenne calculée à partir de la série de données NDVI 1999-2022 pour l'année 2023 et ;

• la situation moyenne calculée à partir de la série de données NDVI 1999-2021 pour l'année 2022.

L'analyse de la similarité de l'hivernage 2023 a permis de voir que le démarrage de la croissance de la végétation a été normal à précoce avec une avance d'une à deux décades sur une bonne partie du territoire national. Cette avance a été plus marquée dans les zones éco géographiques de la Casamance (Ziguinchor, Sedhiou et Kolda) et du Sénégal Oriental (Tambacounda et Kédougou). Cependant, des retards de démarrage d'une à deux décades de la croissance de la végétation ont été observés principalement dans la Zone Sylvopastorale (Ouest), le Bassin Arachidier, les Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal. Les départements concernés par ces retards sont principalement Podor, Dagana, Linguère, Mbacké, Kaffrine, Kébémér, Bambey, Louga, Malem Hodar, Kounghoul, Diourbel, Nioro du Rip, Dakar, Tivaouane et Kaolack.

L'analyse de la similarité fait ressortir un démarrage presque similaire entre les saisons 2023 et 2022 en terme de répartition spatiale à l'échelle nationale par rapport respectivement à la moyenne des séries 1999-2022 et 1999-2021. Cependant, le nombre de décades de retard est plus important cette année comparée à l'année précédente (Figures 20-a, 20-b).



(a)

(b)

Figure 20 : Cartes d'analyse de démarrage de la saison du 30 septembre 2023 (a) et 30 septembre 2022 (b) par rapport à la moyenne historique

Les profils de NDVI représentent l'évolution des valeurs de l'indice de végétation de l'année en cours (2023 en rouge), de l'année précédente (2022 en bleu), du maximum, du minimum (en points tirés noirs) et de la moyenne de la série historique 1999-2022 (en vert).

L'analyse des profils de NDVI de l'année 2023 montre que les zones les plus affectées par un retard de démarrage de croissance (Figure 2a) ont des valeurs du NDVI en dessous de la moyenne de la série historique 1999-2022 (Figure 21). Ces conditions se sont maintenues

jusqu'à la première décade du mois de septembre à l'exception du département de Podor. Cependant, dans certaines zones des départements de Podor et Linguère les longues pauses pluviométriques ont entravé le développement de la végétation (cf. Bilan mi-parcours, CSE, 2023).

Ainsi, à la fin de la saison, les profils du NDVI avoisinent voire dépassent légèrement la moyenne historique tant en zone pastorale qu'agricole principalement dans les zones éco géographiques du Bassin Arachidier, de la Zone Sylvopastorale et de la Vallée du Fleuve Sénégal. En revanche, pour les départements du sud et sud-est notamment Vélingara et Tambacounda, les profils NDVI suivent la moyenne de la série historique 1999-2022 durant toute la campagne agropastorale (Figure 21).

Cette tendance de l'évolution des valeurs de l'indice de végétation montre une production agricole de l'année 2023 inférieure à celle de 2022 particulièrement dans les départements de Bambey, Diourbel, Guinguinéo, Kaffrine, Kaolack et Kounghoul. En zone pastorale la production est légèrement en baisse.

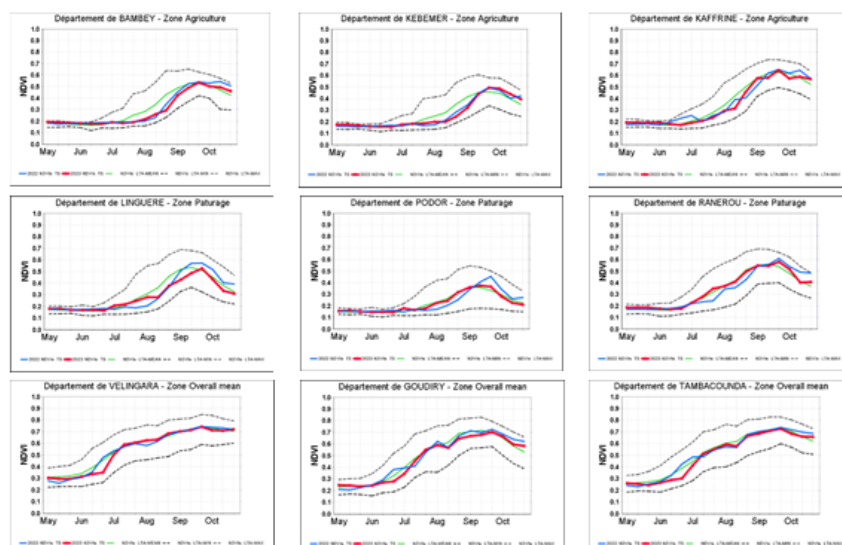


Figure 21 : Profil d'indice de végétation (NDVI) du 31 octobre 2023 dans les départements de Bambey, Kébémér et Kaffrine (agricole), Linguère, Podor et Ranérou (pastorale), Vélingara, Goudiry et Tambacounda (moyenne agricole et pastorale)

II. BILAN FOURRAGER A LA DATE DU 30 NOVEMBRE 2023

Le bilan fourrager résulte de la différence entre la capacité d'accueil et la charge animale réelle. Il est positif quand l'unité d'étude considérée, à savoir le département dans notre cas, recèle suffisamment de ressources fourragères pour l'entretien du cheptel durant la saison sèche sans risque de déséquilibre du paysage. Quand il est négatif, les besoins d'entretien du cheptel du département ne seront pas satisfaits durant la saison sèche et les éleveurs doivent

être orientés par des conseils d'experts (Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, etc.).

Comme pour l'année précédente, le Bassin arachidier a enregistré un bilan déficitaire à l'exception des départements de Kounghoul et Malem Hoddar. En dehors de Kanel, Ranérou et Linguère, les départements de la zone Sylvopastorale et de la Vallée du Fleuve ont un bilan négatif (figure 9). Les départements du sud et sud-est ont enregistré des bilans positifs, ceci est d'autant plus important que ces zones accueillent une partie des transhumants durant la saison sèche. Cependant, il faut signaler que le calcul du bilan fourrager n'intègre pas les flux migratoires du bétail entre les départements du nord et du sud ni les sous-produits agricoles qui constituent une part très importante de l'alimentation animale. La figure 10 montre le bilan fourrager par zone éco géographique (ZEG) (a) Casamance (b) Sénégal Oriental, (c) Bassin Arachidier et (d) Ferlo et Vallée du Fleuve Sénégal.

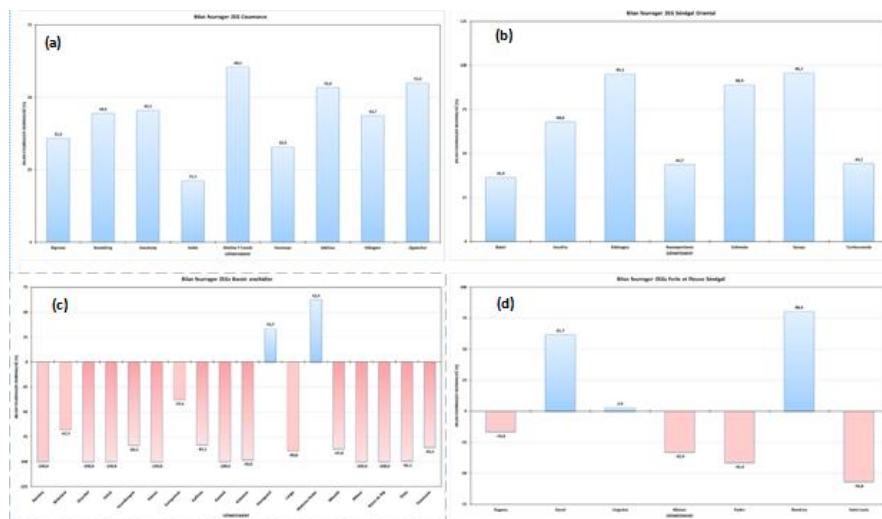


Figure 22 : Représentation du bilan fourrager par département par zones éco-géographiques

Conclusion

La campagne agropastorale 2023 a été marquée par une pluviométrie normale à excédentaire sur le territoire national comparée à la normale 1991-2020. Le démarrage de la croissance de la végétation est caractérisé comme normal à précoce au sud et sud-est du pays. Par contre, au centre et au nord du pays, il est marqué par un retard d'une à deux, voire trois décades dans la Zone Sylvopastorale, le Bassin Arachidier, les Niayes et la Vallée du Fleuve Sénégal. A cela s'ajoutent les pauses pluviométriques enregistrées dans ces zones au mois de juillet et en début août. Le profil de la saison des pluies a eu comme résultat majeur une baisse de la production de biomasse fourragère dans presque tout le pays par rapport à l'année précédente et à la moyenne des cinq dernières années particulièrement dans la région de Tambacounda, le département de Podor et le nord du département de Linguère.

L'examen du bilan fourrager à la fin de la campagne 2023 (Figure 22) montre que sur les quarante-deux (42) départements suivis, la moitié soit vingt-et- un (21) sont excédentaires et l'autre moitié est déficitaire. Ces derniers sont localisés dans le Bassin Arachidier et une partie de la Zone Sylvopastorale (départements de Podor et Matam). Un épuisement précoce des ressources fourragères risque de se produire cette année avec deux mois d'avance par rapport à l'année précédente. Les autorités, les services techniques et les ONGs doivent alerter, sensibiliser et appuyer la mise en place de stratégies efficaces de conservation de fourrage (fauchage, ensilage, stockage, ...) et de lutte contre les feux de brousse (entretien, ouverture de pare-feu, ...).

Au vu d'un épuisement précoce du pâturage, les autorités, services techniques, ONGs doivent alerter et sensibiliser sur les stratégies efficaces de conservation de fourrage et de lutte contre les feux de brousse.

SECTION 7 : ANALYSE DES MARCHES DE JUIN A OCTOBRE 2023



Commissariat à la Sécurité Alimentaire

*Rue Parchappe x Salva - BP 170 RP TEL. : 221 33 822 26 08 – FAX : 221 33 822 56 14 – site
web : www.csa.sn – mail : courrier@csa.sn – DAKAR (Sénégal)*

I – Situation globale des marchés

Les marchés agricoles ont été très tendus durant la période de soudure 2023, aussi bien pour les produits locaux (céréales sèches, légumineuses) que pour les produits importés. Cette tension s'explique par plusieurs facteurs :

- Le niveau des disponibilités : (i) faiblesse des réserves paysannes qui ne favorise pas des offres dans les marchés ruraux de collecte, (ii) faibles stocks des commerçants, dans les marchés de groupement et de consommation par faute de transferts pour la reconstitution, (iii) niveau élevé des prix des produits importés lié au contexte économique mondiale (hausse du dollar, des prix d'achat et du transport)
- Célébrations des fêtes religieuses qui constituent des moments de forte demande et de spéculation, notamment pour les légumes de grande consommation (oignon, pomme de terre) et le bétail (ovin, bovin, caprin) : Tabaski, Tamkharite, Magal, Gamou.

Toutefois, la consommation des ménages s'est améliorée avec la mise en marché des produits humides (niébé, arachides, maïs) issus des premières récoltes de la campagne agricole 2023/2024.

Les baisses notées dans les quantités de céréales importées (riz, mil, maïs) ont expliqué les difficultés sur le niveau d'approvisionnement et la hausse des prix de ces produits observés. Les volumes des importations en fin octobre 2023, s'élèvent à **1 058 864** tonnes (riz) avec une baisse de (- 13%) par rapport à l'année passée à la même période, **323 154** tonnes (maïs) - 23%, **5 968** tonnes (mil et sorgho) - 26%.

II - Marchés ruraux de collecte

2.1 Niveau d'approvisionnement

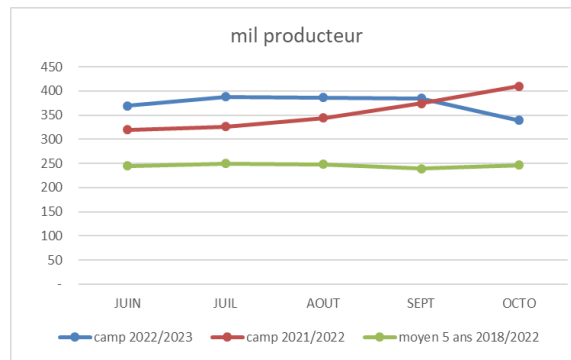
Ces marchés sont la principale source d'approvisionnement des autres types de marchés (consommation, regroupement). Durant la période de soudure, le fonctionnement de ces marchés est au ralenti. En effet, ils sont peu animés du fait de la faible fréquentation des acteurs, notamment des producteurs dont les réserves sont quasiment épuisées. Les transactions commerciales sont faibles à nulles du fait de la modicité des offres, parcimonieusement mises en marchés et de l'absence des transferts.

2.2 Niveau des prix au producteur

- **Céréales** : les prix moyens mensuels des céréales sèches ont oscillé, entre juin et octobre 2023, dans les fourchettes suivantes : « **340 – 390** » F CFA/kg pour le mil, « **345 – 395** » F CFA/kg pour le sorgho, « **335 – 365** » pour le maïs, soient des prix moyens semestriels de **375** F/kg (mil), **380** F CFA/kg (sorgho), **310** F CFA (maïs).
- **Légumineuses** : les prix des cultures ont oscillé dans les fourchettes ci-après : « **710 – 950** » F CFA/kg pour le niébé, « **405 – 495** » F CFA/kg pour l'arachide coque, « **825 – 935** » F CFA/kg pour l'arachide décortiquée, soient des prix moyens semestriels de **865** F/kg (niébé), **460** F CFA/kg (arachide coque), **890** F CFA/kg (arachide décortiquée).

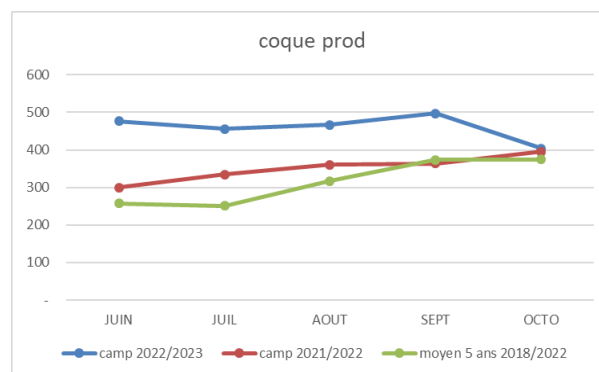
Au fur et à mesure que la période de soudure s'allonge, les prix ont enregistré des hausses mensuelles saisonnières entre les mois de juin et de septembre 2023, avant d'amorcer une tendance baissière en octobre 2023, suite à la mise en marché des nouvelles récoltes issues de la campagne agricole 2023/2024. La progression régulière de hausse des prix s'explique par la baisse progressive du niveau d'approvisionnement des marchés contrastant avec la croissance de la demande.

Comparés à leurs niveaux de l'année 2022 à la même période et à la moyenne quinquennale, les prix pratiqués en 2023 ont fortement haussé pour le mil et pour l'arachide des variations allant de 15 à 75% ont été notées.



Grphe 1 : Evolution du prix au producteur du mil en FCFA

Source : CSA/CEI/SIM



Grphe 2 : Evolution du prix au producteur de l'arachide en FCFA

Source : CSA/CEI/SIM

III - Marchés de consommation et de regroupement

3.1 Niveau d'approvisionnement des marchés de consommation :

Ces marchés sont situés dans les zones où les productions agricoles sont faibles, voire nulles. Leur approvisionnement en produit locaux provient, exclusivement, des transferts opérés à partir des marchés de groupement. En raison de l'absence des infrastructures de stockage, les produits commercialisés dans ces types de marché, sont offerts à bord de véhicules itinérants. Par conséquent les quantités disponibles, dans ces marchés, sont faibles à moyennes.

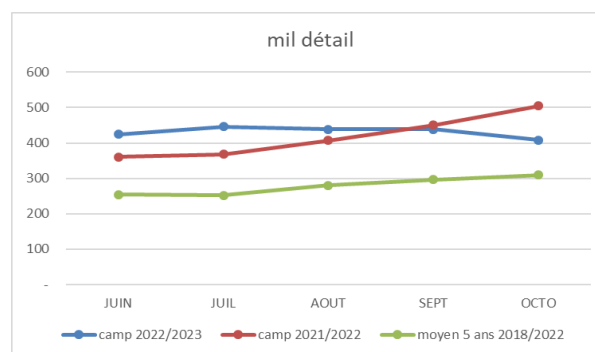
3.2 Niveau d'approvisionnement des marchés de regroupement

Ces marchés abritent des infrastructures de stockage de grandes capacités. La majorité des stocks des produits locaux (céréales sèches, légumineuses) disponibles dans ces marchés proviennent des marchés ruraux de collecte. Mais, compte tenu de la faiblesse ou de l'absence des offres paysannes, il en a résulté un ralentissement progressif des transferts. Du coup, les

déstockages opérés à partir de ces marchés, ont vu leurs niveaux s'épuiser progressivement du fait du non renouvellement.

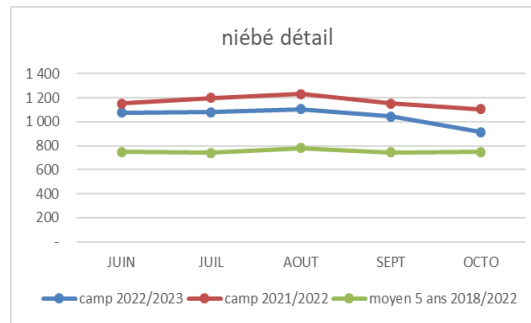
3.3 Niveau des prix de détail/consommateur

- Les prix moyens mensuels des **céréales locales** ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **410 – 445** » F CFA/kg pour le mil, « **395 – 440** » F CFA/kg pour le sorgho, « **335 – 365** » F CFA/kg pour le maïs, « **395 – 405** » F CFA/kg pour le riz local décortiqué, soient des prix moyens par kilogramme de **430 F CFA**, **425 F CFA**, **350 F CFA**, **400 F CFA**, respectivement. La comparaison par rapport à l'année passée et à la moyenne quinquennale, révèle une supériorité des prix pratiqués en 2023 de 20 à 65%, notamment pour le mil, le maïs et le riz local décortiqué, consécutivement à la forte demande exprimée par les consommateurs pour ces céréales et l'inflation sur les denrées de base.



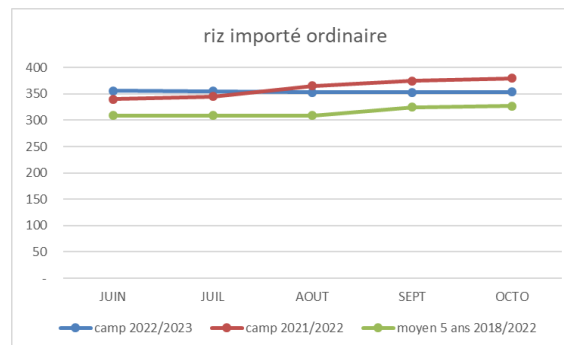
Graphie 3 : Evolution du prix de détail du mil en FCFA

- Les prix des **légumineuses** ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **915 - 1105** » F CFA/kg pour le niébé, « **505 - 600** » F CFA/kg pour l'arachide coque, « **965 - 1095** » F CFA/kg pour l'arachide décortiquée, soient des prix moyens par kilogramme de **1040 F CFA**, **545 F CFA**, **1050 F CFA**, respectivement. Ces prix restent largement supérieurs à leurs niveaux de l'année dernière et à la moyenne quinquennale pour la même période. Les variations les plus importantes ont été observées pour le niébé et l'arachide coque où les prix ont fortement haussé avec des variations allant de 25 à 85%. Cette situation pourrait s'expliquer par la faiblesse de la production et la forte demande liées aux évènements religieux.



Graphe 4 : Evolution du prix du niébé détail en FCFA

- Les prix moyens mensuels des **céréales importées**, ont oscillé dans les fourchettes suivantes : « **325 – 350** » F CFA/kg pour le maïs, « **350 – 355** » F CFA/kg pour le riz brisé non parfumé et « **515 – 530** » F CFA/kg pour le riz brisé parfumé, soient des prix moyens par kilogramme de **335 FCFA**, **355 FCFA** et **520 FCFA** respectivement. Il est à souligner que le maïs importé provient des pays de la Russie, de l'Ukraine, de l'Amérique du nord (Canada, USA, Argentine) et des pays limitrophes (Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire). Le prix du riz brisé importé non parfumé a connu une augmentation considérable ces derniers mois avec des prix qui ont variés de 355 à 400 FCFA. Cette situation est liée à une perturbation des importations à cause de l'inflation, du cout du transport, de l'augmentation des prix du fret maritime et de la valeur du dollar et des restrictions de l'Inde.



Graphe 5 : Evolution du prix du riz brisé importé non parfumé en FCFA

IV.LES FLUX

Les principaux flux étaient constitués des produits entrants (maïs, arachide, niébé), des animaux et d'autres produits (fruits, légumes, huile de palme) provenant ou via des pays limitrophes (Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Guinée Bissau) et des produits sortants vers les mêmes pays (sel, produits halieutiques) et la Gambie (céréales, légumineuses, bétail).

Toutefois, en raison de l'insécurité civile et des mesures d'interdiction des exportations (Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso), les flux des céréales sèches étaient faibles à nuls.

SECTION 8 : ANALYSE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE



Conseil National de Sécurité Alimentaire

*Point E, Rue de Fatick x Boulevard du Sud, Immeuble Abdoulaye SECK, 3,4 & 5^e étage
Dakar, BP 27161, Tel : +221 33 865 30 35, Mail : secnsa@secnsa.sn*

L'analyse nationale du Cadre Harmonisé (CH) a pour objectif l'identification et l'analyse des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal. Elle aide à la prise de décision pour apporter les réponses urgentes et appropriées. Elle se tient deux fois par an (en mars et en novembre) afin de déterminer la situation courante en terme de sécurité alimentaire ainsi que celle projetée. La session de novembre 2023 a donné les résultats qui suivent :

Période courante

Les résultats de la période courante, octobre à décembre 2023 mettent en exergue une situation alimentaire satisfaisante. **Quinze millions onze mille huit-cent-quarante-huit (15 011 848)** personnes en phase minimale, soit 83% de la population qui sont en mesure de couvrir leurs besoins essentiels alimentaires et non alimentaires sans s'engager dans des stratégies atypiques ou non durables pour accéder à de la nourriture et à des revenus.

Deux millions sept-cent-six mille cinq-cent-soixante-huit (2 706 568) personnes sont en stress (phase sous-pression), soit 15 % de la population analysée. Les ménages en phase sous pression ont une consommation alimentaire minimalement adéquate mais ne peuvent pas assumer certaines dépenses non-alimentaires sans s'engager dans des stratégies d'adaptation de stress

Le nombre de personnes en phase 3 (phase crise), actuellement s'élève à trois cent-quatorze mille cinquante-cinq (314 055), ce qui représente 2% de la population.

Ces personnes ont besoin d'une assistance alimentaire immédiate afin de protéger leurs moyens d'existence et réduire les déficits de consommation alimentaire.

Par ailleurs, trente-six (36) départements sont en phase minimale et neuf (9) en phase sous pression.

Période projetée

En période projetée, correspondant à la soudure juin-juillet-août 2024, la situation alimentaire pourrait se dégrader.

Le pourcentage de personnes en phase minimale passerait de 83% à 73% soit treize millions cent-quatre-vingt-dix-neuf mille cent-trente-cinq (13 199 435) personnes. Celle en phase sous-pression, devrait augmenter pour atteindre quatre millions cent-six mille deux-cent-cinquante-cinq (4 106 255) personnes ce qui représente 23% de la population totale. Celle en phase crise à pire (3 à 5) 726 781 personnes, ce qui représente 4% de la population analysée.

Les résultats révèlent, également qu'au-delà de l'augmentation du nombre de départements en phase sous-pression, la crise pourrait s'installer dans deux (02) départements. Il s'agit de Goudiry et Ranérou.

La diminution des stocks, voire leur épuisement total dans certaines localités, combinée à l'inflation des prix des principales denrées de base, des légumineuses et une baisse considérable du disponible fourrager seraient les principales causes de la dégradation de la situation alimentaire des ménages.

Situation Courante



		Situation courante				
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Départements		36	9	0	0	0
Population		15 011 848	2 706 568	314 055	0	0

Situation Projetée



		Situation projetée				
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5
Départements		18	25	2	0	0
Population		13 199 435	4 106 255	683 252	43 529	0

Figure 23 : Résultats du CH-session Novembre 2023